

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

ECOLE 42 LE HAVRE

Association
20 Quai Frissard
76600 LE HAVRE

Exercice clos le 31 décembre 2024

Audit Normandie Conseil

Sas au capital de 10 000 € inscrite sur la liste
nationale des Commissaires aux Comptes,
rattachée à la CRCC de Normandie
30 rue Raymond Aron
76130 MONT SAINT AIGNAN

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

ECOLE 42 LE HAVRE Association

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale de l'association ECOLE 42 LE HAVRE,

1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ECOLE 42 LE HAVRE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2 Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

3 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne la réalité et l'exhaustivité des subventions d'exploitation accordées et des conventions de mécénat.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans le rapport moral du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association ECOLE 42 LE HAVRE.

5 Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6 Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Mont Saint Aignan, le 2 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes
Audit Normandie Conseil

Signé par Sébastien Folliot
Le 02/06/2025

ID: tx_azoLyvqWd1B8



Sébastien Folliot
Associé

Bilan Actif

		31/12/2024		31/12/2023	
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	6 798	2 320	4 477	3 086
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières	20 000		20 000	20 240
	TOTAL (I)	26 798	2 320	24 477	23 326
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés				16 800
	Autres créances	1 166		1 166	
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	973 187		973 187	622 459
	Charges constatées d'avance	3 682		3 682	
	TOTAL (II)	978 035		978 035	639 259
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
ENGAGEMENTS RECUS	TOTAL ACTIF (I à VI)	1 004 833	2 320	1 002 512	662 585
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an			20 000	20 240
	(3) dont à plus d'un an				
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents		- autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	538 681	507 515
	Résultat de l'exercice	150 069	31 166
	Total des fonds propres	688 750	538 681
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
Provisions	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
	Provisions réglementées		
Fonds dédiés	Total des autres fonds associatifs		
	Total des fonds associatifs	688 750	538 681
	Provisions pour risques		
Fonds dédiés	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
	Sur subventions de fonctionnement		
Fonds dédiés	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 476	65 811
	Dettes fiscales et sociales	99 486	41 293
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	16 800	
	Produits constatés d'avance	150 000	16 800
	Total des dettes	313 762	123 904
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 002 512	662 585
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		150 069,13	31 165,65
(1) Dont à moins d'un an		313 762	123 904
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

Compte de Résultat

		31/12/2024	31/12/2023
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	18 051	347
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	138 500	119 833
	Dons	765 000	765 000
	Cotisations	20 000	5 000
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	39 327	8
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges		860
	Autres produits	55 593	
	Total des produits d'exploitation	1 036 470	891 049
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	437 521	540 099
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 445	1 253
	Rémunération du personnel	261 899	216 177
	Charges sociales	101 881	79 198
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	1 384	844
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	96 781	25 656
	Total des charges d'exploitation	900 912	863 227
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	135 558	27 823
Produits financiers	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	14 495	3 343
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
Charges financières	Intérêts et charges financières		
	2 - RESULTAT FINANCIER	14 495	3 343
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	150 053	31 166
	Produits exceptionnels	16	
	Charges exceptionnelles		
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	16	
	Impôts sur les sociétés et Participation des salariés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS	1 050 981	894 392
	TOTAL DES CHARGES	900 912	863 227
	EXCEDENT ou DEFICIT	150 069	31 166
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	2 500	
	Bénévolat	2 500	
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	CHARGES	2 500	
	Secours en nature	2 500	
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		

Etats financiers au 31/12/2024

Annexe

Annexe libre

ECOLE 42 LE HAVRE, dont le siège social est situé 20 Quai Frissard 76600 Le Havre, n° Siret 91336963300015 a pour objet la gestion, l'administration, l'organisation du fonctionnement courant et le développement d'une école technique privée hors contrat de formation au code informatique et à ses sujets connexes, à destination d'une large population d'apprenants et au profit de tous les secteurs d'activité.

Les principes fondateurs de l'école sont la gratuité de la formation et le large panel des apprenants.

Les ressources de l'Association sont constituées par :

- Les subventions publiques
- Les cotisations des membres
- Le mécénat d'entreprises

Le montant des mécénats reçus s'élèvent à 765.000 € en 2024 contre 765.000 € en 2023.

Le montant des subventions reçues s'élèvent à 138.500 € en 2024 contre 119.833 € en 2023.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 002 512** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 050 981** euros et un total **charges** de **900 912** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **150 069** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Règles et Méthodes Comptables

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT :

Au cours de l'exercice 2024, l'association ECOLE42 a extourné une provision de dépenses d'électricité de 39 292 € HT, comptabilisée en 2023 dans le compte "Produits divers de gestion courante" (en produit d'exploitation). Cette provision avait été constituée pour couvrir une dépense future. Cependant, il s'est avéré que les dépenses d'électricité étaient déjà incluses dans les appels de charges locatives.

Immobilisations

		Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
		Valeurs brutes début d'exercice	Augmentations Réévaluations	Acquisitions	Diminutions Virt p.à p. Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres					
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencet aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels					
	Instal., agencement, aménagement divers					
	Matériel de transport					
	Matériel de bureau, mobilier	4 023		2 775		6 798
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		4 023		2 775		6 798
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence					
	Autres participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts et autres immobilisations financières	20 240			240	20 000
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES		20 240			240	20 000
TOTAL		24 263		2 775	240	26 798

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement				
Instal technique, matériel outillage industriels				
Autres Instal., agencement, aménagement divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	936	1 384		2 320
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	936	1 384		2 320
TOTAL	936	1 384		2 320

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Différentiel de durée et aut	Dotations Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Reprises Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Créances et Dettes

	31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations		
	Prêts (1) (2)		
	Autres immobilisations financières	20 000	20 000
	Clients douteux ou litigieux		
	Autres créances clients		
	Créances représentatives des titres prêtés		
	Personnel et comptes rattachés		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		
	Impôts sur les bénéfices		
	Taxes sur la valeur ajoutée		
	Autres impôts, taxes versements assimilés		
	Divers		
	Groupe et associés (2)		
	Débiteurs divers	1 166	1 166
	Charges constatées d'avances	3 682	3 682
	TOTAL DES CREANCES	24 848	24 848
(1) Prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

	31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)			
	Autres emprunts obligataires (1)			
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)			
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)			
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			
	Fournisseurs et comptes rattachés	47 476	47 476	
	Personnel et comptes rattachés	48 132	48 132	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	46 927	46 927	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Obligations cautionnées			
	Autres impôts, taxes et assimilés	4 426	4 426	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Groupe et associés (2)			
	Autres dettes	16 800	16 800	
	Dettes représentative de titres empruntés			
	Produits constatés d'avance	150 000	150 000	
	TOTAL DES DETTES	313 762	313 762	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Charges à payer

		31/12/2024
Total des Charges à payer		77 772
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 966
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	4 966	
Dettes fiscales et sociales		72 807
PERSONNEL NDF	105	
PERSONNEL-DETTES PROV. PR CP	26 027	
Personnel-Ch.à payer-Pr.à rec.	22 000	
ORG.SOC.-CHARGES SOCIALES CP	12 404	
CH.SLES S/PRIMES	12 000	
FORMATION CONTINUE	271	

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2024
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			150 000
Mécénat		150 000	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			150 000

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	31/12/2024	31/12/2023	%	%	31/12/2024	31/12/2023	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	5 569	2 751	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	5 569	2 751	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	5 569	2 751	100,00	100,00				

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

(articles R. 225-102 du Code de commerce)

		31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
CAPITAL en Fin d'exercice	Capital social			
	Nombre d'actions ordinaires			
	Nbre d'actions dividende prioritaire sans droit de vote			
	Nombre maximal d'actions à créer :			
	- Par conversion d'obligation			
	- Par droit de souscription			
OPERATIONS et RESULTAT	Chiffre d'affaires (hors taxes)		347	18 051
	Résultat avant impôts, participations dotations aux amortis et prov.	507 607	32 010	151 453
	Impôts sur les bénéfices			
	Participation des salariés			
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis et provisions	507 515	31 166	150 069
	Résultat distribué			
RESULTAT PAR ACTION	Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortis et prov.			
	Résultat après impôts, participation, dotations aux amortis et provisions			
	Dividende attribué			
PERSONNEL	Effectif moyen salarié			
	Montant de la masse salariale	55 298	216 177	261 899
	Montant des sommes versées en avantages sociaux	21 747	79 198	101 881